

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2021-006/PR/MET portant approbation du budget prévisionnel 2021 de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti.

n° 2021-006/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
7 janvier 2021

Numéro JO
n° 1 du 14/01/2021

Date du numéro
14 janvier 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98 4ème L du 21 Janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°5/AN/03 5ème L 31 mars 2003 portant organisation du Ministère de l'Équipement et des Transports et fixant ses attributions

VU La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°74/AN/14/7ème L du 18 Janvier 2014, portant réorganisation du Ministère de l'Équipement et des Transports

VU Le Décret n°2012-167/PR/MET du 11 juillet 2012 portant mission et organisation de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-0096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2014-284/PRE/MET portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 Novembre 2020

VU La Délibération n°81 DG-ANM-2020 du 23 Novembre 2020. SUR Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Décembre 2020.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le projet de budget prévisionnel 2021, pour l'Agence Nationale de la Météorologie est de 161 006 645 FDJ, il est reparti comme suit : Budget de l'Etat : Fonctionnement : 41 281 814 FDJ Budget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) : Fonctionnement

: 85.000.000 FDJARTICLE 2 : Le projet d'investissement pour 2021 est arrêté comme suit :Budget de l'Etat :Investissement :
34 724 831 FDBudget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) : Investissement : 0 FDJ

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH